

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET JUSTE DE L'AGRIVOLTAÏSME - (N° 962)

AMENDEMENT

N° CE67

présenté par

M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Pochon, M. Ruffin et M. Tavernier

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 7, supprimer la seconde occurrence du mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.